

Aide juridictionnelle: des avocats assignent l'Etat et demande une provision de plus de 6 Millions d'euros.



Afin de se faire entendre car le Budget de l'aide juridictionnelle n'a jamais été revalorisé, 200 avocats du Barreau de Bordeaux assignent l'Etat (l'agent judiciaire du Trésor) en référé.

L'audience aura lieu le **15 septembre 2014 à 14 heures**. (je fais partie de la liste des avocats demandeurs)

Le juge des référés est saisi car il existe un péril imminent: le budget annoncé de l'aide juridictionnelle subira une baisse sans précédent et la chancellerie a annoncé qu'afin d'assurer le financement de l'aide juridictionnelle, les avocats devraient contribuer eux-mêmes par une taxe assurée sur le chiffre d'affaires du cabinet.

Il est demandé la condamnation de l'agent judiciaire au paiement d'une provision de **6 587 000 euros correspondant à la dotation perçue par la Caisse des règlements pécuniaires des avocats par la CARPA du Sud-Ouest** pour financer l'aide

juridictionnelle.

Mon intervention sur France Bleue Gironde et sur cette question du financement de l'aide juridictionnelle:

Article SUD OUEST: article Sud Ouest 17.07.96